

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
MINISTERE DE L'INTERIEUR
ET DE LA SECURITE
DIRECTION DES AFFAIRES
INTERIEURES

D E C R E T N°69-219/PR/MIS/DAI-P

du 30 Août 1969

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
CHARGE DES AFFAIRES INTERIEURES,

AMPLIATIONS :

JORD	1
PR/SGG	10
Ministères	10
	4
CF-DI-Trésor	3
CES	5
DCCT - DB	2
MJL - IAA - DN	3
DGAJL	2
Gde CHANC.	1
SGM	10
CS	6
Dtion Stat.	2
Dtion Plan	2
Préfecture	1
Sous-Préfecture	1
Intéressé	1

VU la Proclamation du 17 Juillet 1968, approuvée par le Référendum du 28 Juillet 1968;

VU le Décret n°230/PR du 31 Juillet 1968, portant formation du Gouvernement;

VU le Décret n°234/PR-SGG du 16 Août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement;

VU la Loi n°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'Organisation Générale de l'Administration Publique ;

VU le Décret n° 41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement;

VU le Décret n°305/PC-CAB. du 26 Août 1965, fixant les attributions des Chefs d'Arrondissement ;

VU la lettre n°630/PR/CAB. du 21 Août 1969 du Président de la République, Chef du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur Théophile ATCHADE BIAO, Instituteur, précédemment en service à Dassa-Zoumè, est nommé Chef de l'Arrondissement de Kaboua (Sous-Préfecture de Savè)

Article 2.- Le Présent Décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié au Journal Officiel.-

Par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,
Chargé des Affaires Intérieures,

Fait à COTONOU Le 30 Août 1969


Emile-Deplin ZINSOU